

**TROPHEE DE LA VACHE DE L'AVENIR**  
**(créé en 1998)**

*ART.1 : Il se disputera sur toutes les Courses de Challenge et est organisé par les Comités Régionaux Landes-Béarn et de l'Armagnac.*

*ART.2 : La sortie de la vache de l'avenir de chaque course se déroulera avec une bête nouvellement cordée (pas plus de 2 sorties en Challenge dans l'année, cette bête ne sera pas sortie auparavant en compétition avec corde).*

*ART.3 : Le bétail est noté de 1 à 15. Le trophée remis au vainqueur tiendra compte de la meilleure moyenne à laquelle sera enlevée la plus mauvaise note.*

*ART.4 : Le classement sera effectué en prenant la meilleure moyenne sur les sorties des Challenges pour chaque ganaderia.*

*ART.5 : Chaque ganadero s'engage à spécifier au délégué sportif le numéro de la vache et à défaut le numéro de la boucle d'oreille. Celui-ci stipulera sur le compte rendu de la course. Les deux Présidents Régionaux auront la charge de vérifier et de statuer.*

*ART.6 : Tout ganadero qui tentera de sortir une vache plus de 2 fois verra cette 3<sup>ème</sup> sortie annulée au point de vue pointage. Il sera exclu de la compétition « Trophée de la vache de l'Avenir ».*